

SÉANCE DU 8 AVRIL 2021

21-04-080

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 01/04/2021

L'an deux mille vingt et un, le huit avril à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Anne-Marie PRIEGNITZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Agnès SEJOURNET pouvoir à Juliette HEURTEBIS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Régis GRELOT pouvoir à Laurence ROUEDE, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Gabi HÖPER pouvoir à Anne-Marie PRIEGNITZ, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Monique JULIEN pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Jean-François LE STRAT pouvoir à Bilal HALHOUL, Esther SCHREIBER pouvoir à Thierry MARTY, Michel GALAND pouvoir à Philippe BUISSON, Karine BERRUEL pouvoir à Anne-Marie PRIEGNITZ, Sabine AGGOUN pouvoir à Denis SIRDEY, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Christophe DARDENNE pouvoir à Edwige NOMDEDEU, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE, Laurence GARREAU pouvoir à Juliette HEURTEBIS

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

URBANISME – PATRIMOINE – GRANDS TRAVAUX

RD 1089 – AMÉNAGEMENT PAYSAGER DE L'ILOT CENTRAL DU CARREFOUR GIRATOIRE « LES ORMEAUX » CONVENTION ENTRE LE DÉPARTEMENT ET LA COMMUNE DE LIBOURNE FIXANT LES MODALITÉS DE GESTION ULTÉRIEURE

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu que le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le département de la Gironde a aménagé un carrefour giratoire entre la RD n° 1089 (du PR 24+150 au PR 24 +650), la RD n° 121^E4 et la VC 305 sur les communes de Libourne et Pomerol,

Considérant que la commune de Libourne souhaite réaliser les travaux annexes du carrefour (aménagement de l'îlot central), les travaux comprennent l'installation d'une œuvre d'art ainsi que l'aménagement paysager de l'îlot central,

Considérant que la présente convention a pour objet de fixer les modalités de gestion des aménagements réalisés à savoir notamment, qu'après l'achèvement des travaux, la gestion, la maintenance et l'entretien de l'ouvrage seront assurés par la commune de Libourne,

Considérant que le montant prévisionnel des travaux est estimé à 24 833.33 € HT,

Considérant que la participation du département s'élève à 1500 €,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 06 avril 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (35 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne